

Commune de Sollacaro

Réunion du conseil municipal du 08 mars 2024 à 18 heures 30

Membres présents : Bartoli Jean Jacques, Cesari Rose Marie, Langianni Marie Paule, Germain Antoinette, Istria Jérôme, Lomellini Elisabeth.

Membres absents excusés : Bartoli Isabelle (pouvoir A Germain), Cesari Blanche (pouvoir RM Cesari), Bucai Bernard (Pouvoir JJ Bartoli), Nicolai Yves (pouvoir B Lomellini)

Secrétaire de séance: Langianni MP

En préambule : Approbation du compte rendu du conseil municipal datant du 22 décembre 2023 à 18 heures 30 (celui-ci est approuvé à l'unanimité)

Rapport N°1 : Approbation du compte de gestion 2023

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le compte de gestion 2023 en rappelant que celui-ci doit être conforme au compte administratif .

	INVEST	FONCT	TOTAL
Recettes	502 387,93	676 275,9	117 8663,83
Dépenses	597 848,51	539 950,02	113 7798,53
Résultats	-95 460,58	+136 325,88	+40 865 ,30

Rapport N°2: Vote du Compte Administratif 2023

Le Maire présente le Compte Administratif 2023 en précisant qu'il correspond bien au Compte de Gestion 2023

Dépenses :

Fonctionnement : 539 950,02
Investissement : 597 848,51
RAR Investissement: 32 388,00
Total cumulé : 1 170 186 ,53

Recettes :

Fonctionnement : 502 387,93
Investissement : 676 275,90
RAR Investissement 45 145,00
Exc. Fonct. Reporté : 674 452 ,68
Exc. Invest. Reporté:191 248 ,62
Total cumulé : 2 089 510,13

Le Maire laisse la parole à la première adjointe et se retire afin que le conseil délibère. Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport N°3 : Attribution du marché pour l'ancien presbytère de Calvesi

En préambule de ce rapport le Maire demande à Jérôme Istria de se retirer et de ne point participer au débat, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le maire précise que le marché concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère de Calvesi est estimé à :

151 352 ,60 € HT (166 487 ,27 €TTC)

Il rappelle également les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

A la date de remise des offres, le 01 décembre 2023 à 12 heures les entreprises suivantes avaient soumissionné :

- Lot 1 : INZAÏNA Maçonnerie BTP
SUD ETANCH
- Lot 2 : INZAÏNA Maçonnerie BTP
SUD ETANCH
- Lot 3 : INZAÏNA Maçonnerie BTP
SUD ETANCH
Groupe CF
CHC2A
- Lot 4 : SUD ETANCH
- Lot 5 : SUD ETANCH
- Lot 6 : EGA
ISTRIA Electricité
CHC2A
- Lot 7 : CAROTENUTO Thermique
Sarl ASETBA
ISTRIA Electricité
CHC2A
Espace Plomberie
- Lot 8 : CAROTENUTO Thermique
Sarl ASETBA
CHC2A
Espace Plomberie
- Lot 9 : INZAÏNA Maçonnerie BTP
CHC2A
SUD ETANCH
- Lot 10 : INZAÏNA Maçonnerie BTP
Groupe CF
CHC2A
SUD ETANCH

Après étude des offres tant techniques que financières effectuées par le bureau d'études, le Maire propose d'attribuer le marché de réhabilitation de l'ancien presbytère de Calvesi aux entreprises suivantes qui ont présenté l'offre la plus avantageuse :

- Lot 1 : INZAÏNA Maçonnerie BTP pour un montant de 8 635,27€ HT
- Lot 2 : INZAÏNA Maçonnerie BTP pour un montant de 21 856,65 € HT
- Lot 3 : SUD ETANCH pour un montant de 22 798,05€ HT
- Lot 4 : SUD ETANCH pour un montant de 11 755,00€ HT
- Lot 5 : DUD ETANCH pour un montant de 3 360,00€ HT
- Lot 6 : ISTRIA Electricité pour un montant de 11 961,33 € HT
- Lot 7 : Espace Plomberie pour un montant de 10 853,00 € HT
- Lot 8 : Espace Plomberie pour un montant de 9 716 ,00€ HT
- Lot 9 : INZAÏNA Maçonnerie BTP pour un montant de 17 890,80 € HT
- lot 10 : INZAÏNA Maçonnerie BTP pour un montant de 4 890,24 € HT

Le montant total du marché s'élevant à 123 716,34€ HT

Le Maire demande aux membres du conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du Maire et le mandate pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport N°4: Marché pour la rénovation de la place de l'église

En préambule, le maire demande à Rose Marie Cesari de se retirer et de ne point participer au débat afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Maire rappelle que le marché concernant la rénovation de la place de l'église est estimé à : 100 228,00 € HT (110 250,80 € TTC) en mentionnant également les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

A la date de la remise des offres à savoir le 12 janvier 2024 à 11 heures les entreprises suivantes ont soumissionné :

DE PERETTI BTP

TRANS BTP CESRI

SARL STPS

Après étude des offres tant techniques que financières effectuées par le Bureau d'Etudes, le Maire propose d'attribuer le marché de rénovation de la place de l'église à l'entreprise SARL STPS pour un montant de 110 890,00 € HT qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du Maire et le mandate pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport N°5 : Renouvellement de la convention pour l'agence postale communale

Une convention lie la commune avec la poste pour la gestion de l'agence postale communale et ce pour une durée de 9 ans Le Maire propose donc de signer une nouvelle convention car la précédente arrive à échéance.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport N°6 : Délibération pour la convention avec le SDE 2 A

Le Maire annonce que la commune a été destinataire d'un courrier du SDE 2A concernant l'installation de recharges de véhicules électriques (IRVE). Il précise qu'il faut accepter les accords transmis et délibérer sur le transfert au syndicat de la compétence de création et d'entretien des IRVE

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport N°7 : Adhésion au CAUE

Dans un premier temps, le Maire présente l'association CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement).

Cette association de droit privé vise à conseiller, sensibiliser différents types de public dans tous les projets d'architecture d'urbanisme, d'aménagement et de paysage tout en formant les élus à la connaissance des pratiques et réglementations à la gestion des territoires de l'aménagement du patrimoine bâti et de l'espace naturel.

Il demande ensuite au conseil municipal la possibilité d'adhérer au CAUE de Corse et de voter un crédit de 100€ correspondant à la cotisation annuelle.

Le Conseil approuve la proposition d'adhésion et accepte la cotisation annuelle de 100,00 €.

Questions diverses

Renouvellement de l'employée de l'agence postale

Le Maire informe que le poste de l'agence postale va se trouver vacant. Il propose un appel à candidature intra-muros par voie d'affichage dans les panneaux d'affichage municipal.

Recensement :

Le Maire expose aux membres du conseil que suite au recensement on peut compter sur la commune 218 résidences principales, 264 résidences secondaires et 7 logements vacants ce qui fait un total de 492 logements pour 406 personnes recensées. Bien entendu les chiffres sont bruts et peuvent être affinés par l'INSEE.

Adressage locale :

Le maire précise au conseil municipal que des avis ont été apposés dans les panneaux d'affichage municipal afin que les administrés puissent prendre connaissance de leur adresse personnelle officielle.

Quant à la pose des plaques et des numéros le Maire présente un devis de l'entreprise RDV à hauteur de 9 626 € HT (10 588 TTC) mais il souhaite se renseigner davantage auprès des financeurs pour savoir si la pose peut être prise en compte ou pas. Selon la réponse cette opération se fera soit en régie soit par le biais de l'entreprise subventionnée .

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h45.

J.J. BARTOLI

R.M. CESARI

M.P. LANGIANNI

A. GERMAIN

E. LOMELLINI

J. ISTRIA